



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Foncier Forestier /
Protection de la forêt

Motivation de la décision

Objet : Arrêté de défrichement – création d'une aire de stationnement de camping-cars –
Commune de **BISCARROSSE**

Réf. : **C2018-067**

En application des dispositions du code de l'environnement, ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, article L.123-19, du code de l'urbanisme, articles L.121-23 et L.121-4 et du code forestier, notamment ses articles L.341-1 à L.342-1 ainsi que les articles R.341-1 à R.341-9 le présent arrêté préfectoral a pour objet de refuser le défrichement de 2ha 10a 50ca sur la commune de BISCARROSSE dans le cadre d'un projet de création d'une aire de stationnement de camping-cars.